

Extrait du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020

Annexe 2, p. 3126 - 28

Contribution du domaine FRI au développement durable

Conformément à l'art. 2 Cst., l'encouragement du développement durable constitue l'un des buts poursuivis par la Confédération. Dans le domaine FRI, le développement durable repose sur une approche garantissant, élargissant et aménageant des marges de manœuvre dans les trois dimensions clés que sont la responsabilité écologique, la performance économique et la solidarité sociale. La pensée durable se caractérise par la capacité à disposer, élaborer et mettre en œuvre des objectifs permettant aux générations actuelles et futures d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'avenir. L'action durable se fonde à la fois sur le principe d'un recours à ses propres ressources qui ne pénalise pas les générations futures ni les autres zones géographiques et sur la conception d'un mode de vie non liberticide.

Objectifs supérieurs sur le plan national et international

Les défis et les questionnements découlant de l'encouragement du développement durable doivent être thématiques dans un contexte tant national qu'international. La garantie d'un aménagement futur requiert plus que jamais une démarche concertée au plan supranational. Preuve en est notamment la décision de l'ONU de septembre 2015 prise au terme du Sommet spécial sur le développement durable d'élaborer des objectifs globaux applicables à tous les pays et permettant d'assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie. Pour sa part, l'UNESCO a élaboré dans le même but le programme Education 2030 et le Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable¹⁹⁷. En Suisse, le Conseil fédéral considère que l'encouragement du développement durable est une tâche transversale à réaliser en dépassant les politiques sectorielles; depuis 1997, il en a fixé les modalités de réalisation selon un rythme quadriennal dans sa Stratégie pour le développement durable (SDD). Le plan d'action correspondant définit le but et les mesures à prendre sous forme de domaines d'intervention, dont le domaine FRI. Le Conseil fédéral a adopté la SDD pour les quatre prochaines années en même temps que le message du 27 janvier sur le programme de législature 2015 à 2019¹⁹⁸, début 2016. Par ailleurs, le DEFR et la CDIP ont publié conjointement en 2015 au sujet du développement durable une déclaration sur les objectifs communs en matière de formation (voir ch.1.3.1).

Le développement durable en tant que composante de la politique d'encouragement FRI de la Suisse

La création de nouveaux savoirs, leur diffusion et leur mise en œuvre sont des conditions fondamentales pour inscrire la pensée et l'action durables dans la société et l'économie. A l'inverse, une politique d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation régie par les principes du développement durable contribue à renforcer la place économique et scientifique suisse et à développer sa capacité de participer à la résolution de problèmes globaux et, par là même, à positionner la Suisse en tant qu'Etat acteur conscient de ses responsabilités pour l'avenir. Dans la perspective de la période 2017 à 2020, le Conseil fédéral s'est fixé pour objectif de reconduire les mesures prises antérieurement et de renforcer le développement durable dans la formation, la recherche et l'innovation. La responsabilité et l'initiative personnelles, de même que les compétences des acteurs, doivent être encouragées en coordonnant tous les domaines de la politique fédérale et en tenant compte en particulier des mesures prises par les cantons et les communes ainsi que par

¹⁹⁷ Voir UNESCO, Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable.

¹⁹⁸ FF 2016 981

l'économie et la société civile. Ces mesures doivent agir comme autant de multiplicateurs de la pensée et de l'action durables.

Formation professionnelle

La Suisse accorde une place considérable au rôle joué par le développement durable dans la formation professionnelle. Comme la formation professionnelle est la première formation la plus fréquente dans notre pays et qu'elle est orientée vers la pratique, il est possible d'encourager la pensée et l'action durables à large échelle durant l'enseignement et de manière ciblée pendant le travail¹⁹⁹. Dans cette optique, il convient de mentionner en particulier les points suivants:

Formation professionnelle initiale

- *Qualifications spécifiques à la profession*
Conformément aux ordonnances du SEFRI sur la formation professionnelle initiale, les organes responsables des professions doivent réexaminer au minimum tous les cinq ans l'actualité et la qualité des objectifs et des exigences spécifiques à la formation professionnelle initiale. Pour ce faire, l'organe responsable compétent examine dans ses enquêtes dans quelle mesure la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles jouent un rôle important dans le champ professionnel concerné.
- *Coopération interdépartementale*
L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), d'entente avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le SEFRI, soutient les organes responsables des professions lors de la définition des compétences en ce qui concerne la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et l'utilisation efficace et durable de l'énergie. Des conseils sont dispensés dans le cadre de l'examen, de la révision et du développement tant des ordonnances sur la formation professionnelle initiale que des plans de formation et lors de l'intégration de compétences opérationnelles relatives à la protection et à l'utilisation durable des ressources naturelles dans les objectifs évaluateurs.
- *Cleantech*
Une fiche thématique «Cleantech» a été élaborée pour chaque profession régie par une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Elle s'adresse aux organes responsables des professions souhaitant mieux tirer parti du potentiel cleantech dans leur champ professionnel²⁰⁰.
- *Enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles*
L'éducation en vue du développement durable (EDD) est inscrite dans le plan d'études cadre pour la culture générale et dans celui pour la maturité professionnelle.
- *Encouragement de projets*
En vue de déterminer dans quels domaines il serait opportun de continuer à encourager l'EDD ou de commencer à l'encourager, le SEFRI soutient entre autres le projet de la fondation éducation21 qui a pour but de créer un réseau EDD pour la formation professionnelle aux fins de sensibilisation du corps enseignant à l'EDD et de cerner de manière empirique les facteurs favorisant ou non une introduction réussie de l'EDD dans la formation professionnelle²⁰¹.

¹⁹⁹ A noter également à ce propos que l'IFFP, qui se charge de la formation continue des responsables de la formation professionnelle et du développement professionnel, s'est fixé pour objectif d'orienter ses prestations vers une formation professionnelle plus tournée vers un développement durable à consonance écologique.

²⁰⁰ Pour de plus amples renseignements sur ce thème, voir IFFP/PLANAIR/Centre de formation WWF, Rapport final «Les cleantech dans les filières de la formation professionnelle initiale», Zollikofen 2012.

²⁰¹ En tant que de centre national de prestation et de compétence pour l'école obligatoire et le degré secondaire II, la fondation éducation21 contribue de manière déterminante à la défense et au développement de l'EDD avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec les cantons et les partenaires de la formation professionnelle (voir www.education21.ch)

Formation professionnelle supérieure

Dans la formation professionnelle supérieure, les représentants du monde du travail élaborent selon une approche ascendante (bottom-up) les profils de compétences des examens fédéraux et des plans d'études cadres des écoles supérieures. Ils accordent une importance toute particulière à l'extension des compétences au domaine du développement durable et à son intégration dans les profils professionnels. A cette fin, ils déterminent dans les règlements d'examens fédéraux et dans les plans d'études cadres pour les filières de formation des écoles supérieures l'impact des profils professionnels sur la société, l'économie et l'environnement. Une collaboration s'est établie entre le SEFRI et l'OFEV pour soutenir les efforts des organes responsables des ordonnances sur la formation et pour les sensibiliser davantage à ce thème. C'est ainsi que l'OFEV conseille, au besoin, les organes responsables sur la manière d'identifier les compétences en matière de protection et d'utilisation durables des ressources naturelles et d'utilisation efficace et durable de l'énergie dans les champs professionnels respectifs et d'inscrire ces éléments dans les documents de base. Ces dernières années, plusieurs examens professionnels et un plan d'études cadre approuvés ont mis l'accent sur le développement durable dans leurs profils professionnels, notamment dans les domaines de l'énergie et de l'efficacité.

Culture générale et formation non formelle

Ces prochaines années, l'accent sera mis sur le développement de moyens didactiques et leur introduction en vue de la formation des enseignants. Pour ce faire, il s'agira d'inscrire concrètement l'EDD dans les plans d'études spécifiques à chaque région linguistique et de réaliser des projets correspondants sous la direction de la CDIP dans le cadre du plan de mesures EDD 2007-2014 et avec l'appui de plusieurs services fédéraux²⁰². A noter que l'EDD fait partie intégrante du développement de la qualité des écoles, même si cette question concerne en premier lieu les directions des écoles.

Il conviendra par conséquent d'accorder une attention accrue aux possibilités d'encouragement de l'EDD dans le domaine de la formation non formelle. En vue de renforcer l'EDD, il serait souhaitable d'élargir les groupes cibles.

²⁰² ARE, OFEV, OFSP, DDC, SG DFI.